SOCREDO

Te māhiera'a o te Fenua

RAPPORT ARTICLE 29 LOI ENERGIE CLIMAT – EXERCICE 2024

Banque SOCREDO

Activité de Conseil en investissement

PRÉAMBULE

- La Polynésie française est régie par un statut d'autonomie. Il n'existe pas, sur le territoire, de cadre législatif pour la RSE tant sur les actions à engager que sur les obligations de transparence et de communication. La démarche reste donc, à ce stade, volontaire.

- En matière de services d'investissement, pour lesquels la banque est agréée, la SOCREDO s'appuie sur des partenariats avec des acteurs du secteur. La SOCREDO est ainsi assujettie à l'obligation de publication d'un rapport extra-financier, conformément à l'Article 29 de la Loi Energie Climat.

- L'article 29 de la Loi Energie Climat (LEC) vise à clarifier et à renforcer le dispositif de transparence extra-financière des acteurs de marché pour construire une finance durable.

- La SOCREDO a placé le Développement Durable au cœur de sa stratégie et, de manière volontaire, transforme son fonctionnement et son cœur de métier afin d'intégrer les enjeux ESG dans ses activités.

- Le présent rapport vise à répondre à l'obligation réglementaire de publication d'un rapport extra-financier sur l'activité de Conseil en Investissement, conformément à l'Article 29 de la LEC.

SOMMAIRE

1. **Démarche générale**
2. Moyens internes pour contribuer à la transition
3. Gouvernance du Développement Durable au sein de la Banque SOCREDO
4. Stratégie d'engagement
5. Investissements « durables » et investissements dans les énergies fossiles
6. Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris
7. Stratégie d'alignement « biodiversité »
8. Intégration des risques ESG dans la gestion de risques
9. Mesures d'amélioration

DÉMARCHE GÉNÉRALE

Le développement de la Polynésie française doit résolument s'inscrire dans une trajectoire durable.

C'est la raison pour laquelle le développement durable est porté au plus haut niveau de la SOCREDO et pleinement intégré dans sa vision d'entreprise ainsi que sa notre stratégie.

Par notre intervention, notre ambition est de participer activement au développement durable de la Polynésie. Ainsi, notre accompagnement du développement économique du territoire doit se faire en intégrant les enjeux de réduction des déséquilibres sociaux et de préservation de l'environnement.

Notre contribution doit permettre la création d'emplois et de richesses, tout en maîtrisant voire supprimant les effets néfastes sur la biodiversité et sur le changement climatique.

Les actions que nous menons en interne ainsi que nos interventions auprès de nos clients doivent être exemplaires et déclencher un effet d'entrainement de l'économie polynésienne vers plus de responsabilité sociale et sociétale.

DÉMARCHE GÉNÉRALE

Il n'est plus envisageable aujourd'hui de ne pas tenir compte des risques environnementaux et sociaux associés aux activités que nous finançons. Identifier ces risques, les mesurer, chercher à les éviter, à les réduire et en dernier lieu à les compenser constitue un enjeu essentiel et contribue à la pérennisation des projets que nous soutenons.

La SOCREDO s'affirme comme une entreprise responsable et engagée, consciente de son rôle à jouer en tant qu'acteur économique phare de la Polynésie française.

En outre, nous sommes convaincus que la pleine adoption des principes de développement durable dans notre activité est un facteur de conquête de nouveaux marchés et la SOCREDO souhaite se positionner en tant que leader reconnu sur ce segment dans le paysage économique et financier polynésien.

En conséquence, nos métiers se transforment et le développement durable est intégré de façon transverse dans nos activités. Cette évolution s'accompagne d'une montée en compétences de nos collaborateurs et, plus globalement, c'est toute notre culture d'entreprise qui s'organise autour du développement durable.

Ces éléments figurent dans notre Politique de Développement Durable, document public disponible sur notre site internet.

SOMMAIRE

1. Démarche générale
2. **Moyens internes pour contribuer à la transition**
3. Gouvernance du Développement Durable au sein de la Banque SOCREDO
4. Stratégie d'engagement
5. Investissements « durables » et investissements dans les énergies fossiles
6. Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris
7. Stratégie d'alignement « biodiversité »
8. Intégration des risques ESG dans la gestion de risques
9. Mesures d'amélioration

MOYENS INTERNES POUR CONTRIBUER À LA TRANSITION

1- INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA STRATÉGIE DE LA SOCREDO

En décembre 2023, le conseil d'administration de la SOCREDO a validé la nouvelle stratégie 2024-2028.

Alors que le développement durable était déjà central dans la stratégie précédente, ce positionnement est encore renforcé avec l'adoption de 6 Objectifs de Développement Durable prioritaires pour lesquels la SOCREDO cherchera à mesurer ses impacts.

L'intégration du Développement Durable et la prise en compte de ces 6 ODD concerne à la fois le cœur de métier de la SOCREDO et les aspects internes liés à la vie de bureau.

MOYENS INTERNES POUR CONTRIBUER À LA TRANSITION

2- TRANSFORMATION DU CŒUR DE MÉTIER AVEC L'INTÉGRATION D'UNE ANALYSE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES DOSSIERS DE CRÉDIT

Un Service Développement Durable (3 agents), managé par un Directeur Exécutif, est responsable de la mise en œuvre de la transformation de notre métier avec notamment la mise en place d'une Analyse Développement Durable des dossiers de crédit (outil fiche Matie développé en interne).

Ce dispositif a été mis en place progressivement depuis 2019 et généralisé à l'ensemble des crédits amortissables depuis 2023.

Cette Analyse Développement Durable vise à mesurer l'impact, positif ou négatif, des projets faisant l'objet d'une demande de financement sur :

- Le développement économique du territoire
- La réduction des déséquilibres sociaux
- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité

Cette transformation du métier a impliqué une acculturation des équipes au développement durable et une montée en compétence du front office.

Des sessions de formation au Développement Durable sont organisées et adressées à l'ensemble des équipes en charge de l'instruction de dossiers de crédit.

Des outils (application de *scoring* développement durable, mise en place de guides) ont été développés en interne, avec l'appui de la Direction Informatique.

Au-delà du *scoring* développement durable, ce process permet désormais aux chargés de clientèles d'engager un échange sur les sujets DD et de conseiller leurs clients sur des solutions d'améliorations de leurs projets.

Pour aller plus loin, la SOCREDO a réalisé en 2024 un bilan de ses émissions de GES complet (scopes 1, 2 et 3) portant non seulement sur la vie de bureau mais aussi sur son activité de financement. Cet aspect est détaillé à la page 17 et suivantes du présent rapport.

MOYENS INTERNES POUR CONTRIBUER À LA TRANSITION

3- APPROCHE INTERNE

La Banque SOCREDO s'est engagée depuis plusieurs années dans la voie de la réduction de ses impacts environnementaux. A ce titre, nous portons une attention particulière aux effets de nos activités et nous nous efforçons de réduire au maximum l'empreinte écologique de ces dernières.

Dans une approche en amélioration continue, notre objectif est d'agir concrètement sur la maîtrise de nos consommations d'eau et d'énergie, sur la gestion optimale de nos déchets, sur la réduction de nos consommations de ressources (diminution des consommations de papier, dématérialisation…) ainsi que sur la mobilité (télétravail, travail décentralisé, recours aux nouvelles technologies…).

La sensibilisation et l'implication de nos équipes constitue un axe fort pour obtenir une pleine adhésion de l'ensemble de notre personnel à cette démarche responsable. Le réseau interne des Ambassadeurs Développement Durable constitue le relai terrain, au plus près des équipes, pour la transmission et le partage de nos ambitions.

Pour aller plus loin, la SOCREDO a réalisé en 2024 un bilan de ses émissions de GES complet (scopes 1, 2 et 3) portant non seulement sur la vie de bureau mais aussi sur son activité de financement. Cet aspect est détaillé à la page 17 et suivantes du présent rapport.

SOMMAIRE

1. Démarche générale
2. Moyens internes pour contribuer à la transition
3. **Gouvernance du Développement Durable au sein de la Banque SOCREDO**
4. Stratégie d'engagement
5. Investissements « durables » et investissements dans les énergies fossiles
6. Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris
7. Stratégie d'alignement « biodiversité »
8. Intégration des risques ESG dans la gestion de risques
9. Mesures d'amélioration

GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'intégration du Développement Durable dans la stratégie de la SOCREDO est décidée au plus niveau de l'entreprise, au niveau du Conseil d'Administration.

La Direction Générale supervise le Développement Durable. Un Directeur Exécutif est en charge du suivi opérationnel des sujets Climat et Biodiversité. Ensemble, ils pilotent la mise en œuvre de la démarche conformément aux orientations stratégiques validées par le Conseil d'Administration.

Un Comité de Pilotage du Développement Durable, regroupant le Directeur Général, les deux Directeurs Généraux Délégués et le Directeur Exécutif en charge du DD, se réunit mensuellement. Son rôle est de prendre tout arbitrage nécessaire à la mise en œuvre de la stratégie de Développement Durable de la SOCREDO.

Enfin, un reporting des projets et actions de Développement Durable est réalisé mensuellement au niveau du Comité de Direction.

SOMMAIRE

1. Démarche générale
2. Moyens internes pour contribuer à la transition
3. Gouvernance du Développement Durable au sein de la Banque SOCREDO
4. **Stratégie d'engagement**
5. Investissements « durables » et investissements dans les énergies fossiles
6. Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris
7. Stratégie d'alignement « biodiversité »
8. Intégration des risques ESG dans la gestion de risques
9. Mesures d'amélioration

STRATÉGIE D'ENGAGEMENT

1- SUR L'ACTIVITÉ DE CONSEIL EN INVESTISSEMENT

En matière de services d'investissement, pour lesquels la banque est agréée, la SOCREDO s'appuie sur des partenariats avec des acteurs du secteur.

2- SUR L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

Sur son activité de crédit, et avec la mise en place d'une Analyse Développement Durable - Fiche Matie, la SOCREDO engage un échange avec ses clients sur les impacts de développement durable des projets faisant l'objet d'une demande de financement.

Cette approche nous permet :

- D'identifier les points forts et faibles des projets en termes de développement durable
- De conseiller nos clients pour améliorer les impacts positifs et éviter-réduire voire compenser les impacts négatifs de leurs projets
- D'insérer, lorsque nécessaire, des engagements de développement durable dans les contrats de crédits

SOMMAIRE

1. Démarche générale
2. Moyens internes pour contribuer à la transition
3. Gouvernance du Développement Durable au sein de la Banque SOCREDO
4. Stratégie d'engagement
5. **Investissements « durables » et investissements dans les énergies fossiles**
6. Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris
7. Stratégie d'alignement « biodiversité »
8. Intégration des risques ESG dans la gestion de risques
9. Mesures d'amélioration

INVESTISSEMENTS « DURABLES » ET INVESTISSEMENTS DANS LES ÉNERGIES FOSSILES

1- SUR L'ACTIVITÉ DE CONSEIL EN INVESTISSEMENT

En matière de services d'investissement, pour lesquels la banque est agréée, la SOCREDO s'appuie sur des partenariats avec des acteurs du secteur.

2- SUR L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

Sur l'activité de crédit, la SOCREDO n'est pas soumise à l'obligation réglementaire d'évaluation :

- Des activités financées alignées à la taxonomie européenne
- Des activités financées en lien avec les énergies fossiles

Néanmoins, dans une approche volontaire, la SOCREDO étudie la possibilité de mener ces évaluations sur les exercices à venir.

SOMMAIRE

1. Démarche générale
2. Moyens internes pour contribuer à la transition
3. Gouvernance du Développement Durable au sein de la Banque SOCREDO
4. Stratégie d'engagement
5. Investissements « durables » et investissements dans les énergies fossiles
6. **Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris**
7. Stratégie d'alignement « biodiversité »
8. Intégration des risques ESG dans la gestion de risques
9. Mesures d'amélioration

STRATÉGIE D'ALIGNEMENT SUR L'ACCORD DE PARIS

1- SUR L'ACTIVITÉ DE CONSEIL EN INVESTISSEMENT

En matière de services d'investissement, pour lesquels la banque est agréée, la SOCREDO s'appuie sur des partenariats avec **des acteurs du secteur**.

2- SUR L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

La Banque SOCREDO dispose d'une liste d'exclusion.

En outre, avec son dispositif d'Analyse et Avis Développement Durable – Fiche Matie, une analyse des impacts « climat » des projets est menée sur l'ensemble des crédits octroyés par la banque, quel que soit le montant, l'objet ou le type de demandeur (particulier, entreprise).

Cette analyse permet d'identifier les points faibles des projets en termes d'impact climatique et d'accompagner nos clients à une meilleure intégration de cet aspect. Les recommandations de la SOCREDO, visant à améliorer l'impact climatique des projets, sont alors retranscrites dans les contrats de crédit sous forme d'engagements de développement durable qui font l'objet d'un suivi.

3- BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

En 2024, la SOCREDO a réalisé, un bilan complet de ses émissions de GES. Elle est la première banque du territoire à avoir réalisé un tel exercice. En l'absence d'obligation réglementaire, seule une poignée d'entreprises polynésiennes ont réalisé un bilan des émissions de GES de leur activité.

Pourtant, un bilan des émissions de GES est un outil primordial pour (i) évaluer l'empreinte carbone de l'activité et (ii) définir des leviers de redirection permettant d'inscrire l'entreprise dans une trajectoire compatible avec les enjeux climatiques.

STRATÉGIE D'ALIGNEMENT SUR L'ACCORD DE PARIS

Le bilan des émissions de GES de la SOCREDO a porté sur la vie de bureau (c'est à dire les émissions de GES liées au fonctionnement de l'entreprise : déplacements, consommations d'énergie et de ressources…) et sur le cœur de métier (crédits et investissements). Il est basé sur les données au 31/12/2023.

Le bilan des émissions de GES a été réalisé selon le référentiel GHG Protocol (Greenhouse Gas Protocol), standard internationalement reconnu proposant un cadre pour mesurer, comptabiliser et gérer les émissions de gaz à effet de serre provenant des activités des secteurs privé et public. Le GHG Protocol est élaboré par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institute (WRI).

Lorsque des données physiques étaient disponibles (ex : consommations d'énergie en kWh, consommations de carburant en litres…), elles ont été utilisées pour le calcul de l'empreinte carbone. C'était le cas pour la plupart des postes d'émission sur le périmètre de la vie de bureau.

En l'absence de données physiques, des ratios monétaires ont été appliqués, conformément à la méthodologie du GHG Protocol : ces ratios financiers permettent de transposer des montants (en XPF) en émissions de GES, selon une approche sectorielle. Les ratios monétaires utilisés ont été retraités pour intégrer des facteurs d'émissions adaptés à la Polynésie française validés par l'ADEME.

Cette approche par ratios monétaires a été appliquées aux achats (pour le périmètre de la vie de bureau) et aux encours de crédits.

Sur les crédits HABITAT et VEHICULES (crédits aux particuliers), les ratios financiers (gCO_2/XPF prêté) ont par ailleurs été corrigés de la notation CLIMAT issue des fiches Matie. Cette approche a permis d'affiner les ratios financiers sur ces typologies de crédits.

STRATÉGIE D'ALIGNEMENT SUR L'ACCORD DE PARIS

Le Bilan des émissions de GES sur les financements :

Au niveau des encours de la SOCREDO, le bilan des émissions de GES a permis d'identifier les secteurs les plus émissifs :

- L'habitat et l'automobile pour le marché des particuliers
- L'immobilier et les transports pour le marché des professionnels et des entreprises

L'approche consistera à orienter les flux financiers vers des projets vertueux d'un point de vue climatique. Ces projets vertueux constitueront la « part verte » des financements de la SOCREDO. L'objectif sera de faire progresser cette part verte.

La suite des travaux, prévue sur 2025, consistera à :

- Définir les critères verts sectoriels sur l'habitat, l'automobile, l'immobilier et les transports. Ces critères seront établis en s'appuyant notamment sur les objectifs du Plan Climat de la Polynésie (lui-même aligné sur l'Accord de Paris), sur les meilleures pratiques du marché, ou encore sur les référentiels existants (ex : taxonomie verte de l'AFD).
- Intégrer ces critères dans le dispositif d'analyse DD des projets (fiche Matie) de façon à caractériser la « part verte » des projets financés
- Bâtir une offre commerciale incitative permettant d'inciter les clients à un verdissement significatif de leurs projets
- Identifier des financements permettant d'absorber tout ou partie des réductions tarifaires que nous proposerons pour les projets vertueux
- Former et accompagner les équipes commerciales au déploiement de ces offres
- Structurer un discours client pour amener ces derniers à adhérer à notre stratégie climat et biodiversité

STRATÉGIE D'ALIGNEMENT SUR L'ACCORD DE PARIS

Le Bilan des émissions de GES sur la vie de bureau :

Le BEGES de la SOCREDO sur la vie de bureau couvre les trois scopes suivants :

- Scope 1 : ce sont les émissions directement émises par l'entreprise : les émissions des groupes électrogènes de secours, les émissions de la flotte de véhicules appartenant à l'entreprise…
- Scope 2 : ce sont les émissions indirectes liées aux consommations d'énergie. En synthèse, ce sont en grande partie les émissions des groupes électrogènes des fournisseurs d'énergie (EDT, SPL Te Uira Api No Te Mau Motu aux ISLV…)
- Scope 3 : ce sont les émissions non concernées par les scopes 1 et 2 c'est-à-dire, les émissions indirectes liées aux achats de biens et services, les immobilisations, les émissions liées aux déplacements, émissions liées à nos déchets…

Les possibilités, ainsi que la difficulté de mise en œuvre et la portée des actions de la SOCREDO en termes de réduction des émissions est variable d'un scope à l'autre et selon la nature des émissions.

Le plan d'actions (horizon 2028) sur l'ENERGIE, les VEHICULES, les DEPLACEMENTS et les DECHETS vise à :

- contenir l'augmentation des émissions liée à l'accroissement projeté de l'activité
- réduire de 12% l'empreinte carbone par rapport à son niveau de 2023 (l'intensité carbone par ETP passe de 13,8teqCO2/ETP/an en 2023 à 12,6teqCO2/ETP/an, soit une réduction de 9%).

STRATÉGIE D'ALIGNEMENT SUR L'ACCORD DE PARIS

Seule, la SOCREDO ne peut pas atteindre un objectif de réduction aligné avec le Plan Climat de la Polynésie (PCPF).

La mise en œuvre du PCPF doit accompagner la réduction des émissions de la SOCREDO, notamment par :

- La décarbonation du mix énergétique (60% d'EnR dans le mix électrique de Tahiti en 2030)
- La promotion de la mobilité douce grâce une attractivité/accessibilité des transports en commun et modes de déplacements actifs (vélo, marche…)
- La réduction des besoins de mobilité terrestre (-20%) avec la mise en œuvre de politiques d'urbanisme de proximité
- La mise en place d'une réglementation imposant aux entreprises de réaliser un BEGES et de s'engager dans une trajectoire de réduction compatible avec le PCPF

A ces facteurs exogènes strictes, s'ajoutent des facteurs semi-exogènes sur lesquels la SOCREDO peut exercer une influence mais a peu d'emprise directe, notamment :

- L'alignement de nos fournisseurs sur une trajectoire climat compatible avec le PCPF (en l'absence d'obligation réglementaire, la SOCREDO travaillera sur une politique d'achat qui cherchera à engager ses fournisseurs)
- L'adhésion de nos collaborateurs aux solutions de covoiturage et autres mobilités douces
- Le développement sur le territoire de compétences permettant de s'affranchir de prestataires métropolitains (réduction des déplacements en avion)
- Le développement sur le territoire d'une offre étoffée et accessible en économie circulaire, notamment en ce qui concerne l'économie de la fonctionnalité (le fournisseur reste propriétaire du bien tout au long de son cycle de vie mais offre un usage assorti d'un contrat qui permet d'assurer la performance et la robustesse du bien sur le long terme – ex : matériel de reprographie, véhicules…)

Enfin, il existe aussi des facteurs exogènes climatiques, notamment la température extérieure moyenne qui peut impacter significativement les consommations d'énergie (climatisation).

SOMMAIRE

1. Démarche générale
2. Moyens internes pour contribuer à la transition
3. Gouvernance du Développement Durable au sein de la Banque SOCREDO
4. Stratégie d'engagement
5. Investissements « durables » et investissements dans les énergies fossiles
6. Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris
7. **Stratégie d'alignement « biodiversité »**
8. Intégration des risques ESG dans la gestion de risques
9. Mesures d'amélioration

STRATÉGIE D'ALIGNEMENT « BIODIVERSITÉ »

1- SUR L'ACTIVITÉ DE CONSEIL EN INVESTISSEMENT

En matière de services d'investissement, pour lesquels la banque est agréée, la SOCREDO s'appuie sur des partenariats avec des acteurs du secteur.

2- SUR L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

La SOCREDO dispose d'une liste d'exclusion qui intègre des aspects de biodiversité.

En outre, avec son dispositif d'Analyse et Avis Développement Durable – Fiche Matie, une analyse des impacts « biodiversité » des projets est menée sur l'ensemble des crédits octroyés par la banque, quel que soit le montant, l'objet ou le type de demandeur (particulier, entreprise).

Cette analyse permet d'identifier les points faibles des projets en termes d'impact sur la biodiversité et d'accompagner nos clients à une meilleure intégration de cet aspect. Les recommandations de la SOCREDO, visant à améliorer l'impact des projets sur la biodiversité, sont alors retranscrites dans les contrats de crédit sous forme d'engagements de développement durable qui font l'objet d'un suivi.

En 2024, la SOCREDO a noué des partenariats techniques (UICN, Fédération des Association de Préservation de l'Environnement, Ifrecor) lui permettant de renforcer son réseau d'expertise « biodiversité ».

En outre, en 2024, la SOCREDO a construit, avec une entreprise polynésienne experte du domaine, un dispositif de compensation de biodiversité endémique et indigène applicable aux projets immobiliers. En l'absence de dispositif réglementaire sur la séquence E-R-C en Polynésie, le dispositif est inspiré de la réglementation nationale sur le sujet.

.

SOMMAIRE

1. Démarche générale
2. Moyens internes pour contribuer à la transition
3. Gouvernance du Développement Durable au sein de la Banque SOCREDO
4. Stratégie d'engagement
5. Investissements « durables » et investissements dans les énergies fossiles
6. Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris
7. Stratégie d'alignement « biodiversité »
8. **Intégration des risques ESG dans la gestion de risques**
9. Mesures d'amélioration

INTÉGRATION DES RISQUES ESG DANS LA GESTION DE RISQUES

1- SUR L'ACTIVITÉ DE CONSEIL EN INVESTISSEMENT

En matière de services d'investissement, pour lesquels la banque est agréée, la SOCREDO s'appuie sur des partenariats avec des acteurs du secteur.

2- SUR L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

La SOCREDO est à ce jour non soumise à l'obligation réglementaire d'intégrer les risques ESG dans la gestion des risques.

La SOCREDO reste néanmoins convaincue qu'il existe une forte corrélation entre les risques extra-financiers et les risques économiques et financiers. Ceci est d'autant plus vrai sur notre territoire insulaire exposé aux aléas climatiques comme la Polynésie française.

Ainsi, l'intégration des risques ESG, selon une approche volontaire, est à l'étude pour un déploiement dans le cadre de la stratégie 2024-2028.

SOMMAIRE

1. Démarche générale
2. Moyens internes pour contribuer à la transition
3. Gouvernance du Développement Durable au sein de la Banque SOCREDO
4. Stratégie d'engagement
5. Investissements « durables » et investissements dans les énergies fossiles
6. Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris
7. Stratégie d'alignement « biodiversité »
8. Intégration des risques ESG dans la gestion de risques
9. **Mesures d'amélioration**

MESURES D'AMÉLIORATION

1- SUR L'ACTIVITÉ DE CONSEIL EN INVESTISSEMENT

En matière de services d'investissement, pour lesquels la banque est agréée, la SOCREDO s'appuie sur des partenariats avec des acteurs du secteur.

2- SUR L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

Le déploiement de l'Analyse et Avis Développement Durable – Fiche Matie sur les dossiers de crédits s'est étalé sur les 5 dernières années pour concerner, en 2023, tous les crédits amortissables octroyés par la SOCREDO quel que soit l'objet, le montant ou le type de demandeur (particulier, entreprise).

Le déploiement de cet outil, qui nous permet de mesurer les impacts de développement durable des projets de nos clients et d'apporter à ces dernier un conseil pour améliorer concrètement les aspects jugés négatifs, est la première pierre de notre approche de développement durable sur notre cœur de métier (crédit bancaire).

La mesure de l'empreinte carbone de nos activités et la construction de plans d'actions de réduction est une nouvelle étape.

L'intégration du risque ESG dans notre activité de crédit, envisagés dans le cadre de la stratégie 2024-2028, constituera un axe majeur de nos travaux visant à renforcer la prise en compte des sujets de développement durable dans notre activité.